



Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Compagnie des Archers de la Trémoille du 8 septembre 2017.

Le 8 septembre 2017 à 20h30, le Conseil d'administration de la compagnie des Archers de la Trémoille s'est réuni à l'Espace Michel Olivier à Thouars sur convocation de son président.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. Tony DAHAIS, en qualité de président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Isabelle MARTIN, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

Présents :

Président :	Tony Dahais
Vice-président :	Yvon Marot
Vice-président :	Marc Aubert
Trésorier :	Didier Rabin
Vice-trésorière :	Anita Dahais
Secrétaire :	Isabelle Martin
Vice-secrétaire :	Pierric Boinot

Membres : Patrick Boinot, Alain Sudrat, Alain Banchereau,
Olivier Martin, Sylvie Proust, Stéphanie Chabauty et
Thomas Banchereau.

Excusés :

Vivien Martin (Représentant des jeunes).

Absente :

Isabelle Bernier (représentant les sponsors).

Début : 20h30

Ordre du jour :

- I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 5 mai 2017
- II. Retour sur les résultats sportifs (DRE, Championnats départementaux, régionaux et de France)
- III. Aménagement des installations (mur de tir à 40m du pas de tir du stade Philippe Morin, Achat de mousse, remplacement des stramits de l'Espace Clubs et compléments du 40 m, caoutchouc pieds ciblerie concours, bande de carrière du 40 m.)

- IV. Licence 2017-2018 (Nouvelles modalités de prise de licence, prix, date)
- V. Location d'arc de compétition (convention)
- VI. Les créneaux horaires d'utilisation de la salle de l'Espace clubs
- VII. L'encadrement des groupes d'entraînement
- VIII. Les animations périscolaires 2017-2018
- IX. L'animation « Ecole ouverte »
- X. Les portes ouvertes du mercredi 13 septembre 2017
- XI. Mise en place de la charte « être parent d'archer c'est »
- XII. Retour sur les courriers envoyés aux maires (Aide)
- XIII. Préparation de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 13 octobre 2017
- XIV. Le concours de tir en salle des 11 et 12 novembre 2017
- XV. Le concours de tir campagne du 25 mars 2018
- XVI. Tir campagne (stage (oui ?, date ?), mise en place d'un terrain d'entraînement)
- XVII. Commission « traditions », (bannière, retour sur le tir du Roy, repas de la St Sébastien,...)
- XVIII. Partenariat (un nouveau partenaire, le courrier)
- XIX. Subvention de la mairie
- XX. Bilan comptable
- XXI. Mise en place d'un calendrier des réunions du C.A. pour la saison 2017-2018
- XXII. Questions diverses

---O---

I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 5 mai 2017

Aucune remarque particulière concernant le compte-rendu, il est donc validé.

II. Retour sur les résultats sportifs (DRE, Championnats départementaux, régionaux et de France)

DRE : Félicitations à notre équipe poulies qui termine à la 3^{ème} place de DRE de la Nouvelle Aquitaine et à notre équipe classique hommes ; 4^{ème}, avec une équipe reconstituée à 75%, elle était constituée de deux cadets surclassés, un vétéran et un sénior.

Championnat Régional Fita : Pour le championnat de ligue scratch à Périgny (17) Nicolas a terminé 4^{ème} en classique et Pierric 6^{ème} en poulies. Pour le championnat de ligue Vétérans à Ruelle (16), Alain Sudrat 3^{ème} en poulies et Jean-Marc, 2^{ème} en super-vétéran classique. Chez les jeunes, toujours à Ruelle, Axel finit 2^{ème}, Vivien 17^{ème}, Agathe 7^{ème} et Thibault 9^{ème}.

Il s'agissait des premiers championnats de ligue Fita de la nouvelle ligue et il est dommage que les récompenses n'avaient pas été prévues.

Championnat régional campagne : Marc est arrivé 2^{ème}

Championnat départemental Fita : il se déroulait à Courlay avec pour la première fois des phases finales pour toutes les catégories et une nouveauté : le double mixte. Axel (1^{er}), Gabrielle (2^{ème}), Vivien (2^{ème}), Agathe (3^{ème}), Thomas (1^{er}), Thibault (3^{ème}), Noah (6^{ème}), Anita (3^{ème}), Nicolas (3^{ème}), Pierric (4^{ème}), Oliver Martin (6^{ème}), Olivier Magnier (10^{ème}), Eric (11^{ème}), Didier (6^{ème}), Jean-Marc (2^{ème}), en poulies, Patrick (2^{ème}) Alain S (3^{ème}) et Marc (1^{er})

Championnat de France : Axel, pour son premier France finit à la neuvième place. Il s'est fait sortir par le n°1 du classement national et tenant du titre national en tir en salle.

En ce qui concerne la DRE on déplore que seules les équipes premières jeunes soient qualifiées pour la finale régionale

Nous déplorons également le problème dans les remboursements de la ligue qui tardent énormément. Il est nécessaire de les relancer plusieurs fois afin d'obtenir ce qui revient au club.

Le bénéfice de la manche de DRE s'élève à 1701,48 €. La ligue nous a versé sa participation seulement fin juin.

Pour la saison 2017/2018 le fonctionnement de la DRE devrait être le même avec l'Aquitaine de son côté et le Poitou-Charentes et le Limousin ensemble pour les deux premières manches.

III. Aménagement des installations (mur de tir à 40m du pas de tir du stade Philippe Morin, Achat de mousse, remplacement des stramits de l'Espace Clubs et compléments du 40 m, caoutchouc pieds ciblerie concours, bande de carrière du 40 m.)

Sur le mur fabriqué cet été il manque le stramit et le caoutchouc.

Pour la ciblerie mousse, les devis ont été faits. Au niveau qualité-prix le modèle utilisé par le club de Smarves paraît correcte. Peut-être faut-il envisager l'achat de 10 cibles en s'associant à un autre club (Ardin ?) Ainsi nous pourrions avoir 5 grandes cibles de bonne qualité à un prix abordable.

Il faudra refaire des chevalets pour le nouveau type de ciblerie, ainsi qu'un autre pour le tir des poussins. Il faudra terminer l'équipement avec des caoutchoucs des pieds des chevalets concours.

Pour le tir campagne il faudrait aussi acheter des cibles au nombre de 6. Elles sont plus petites en taille. Marc fait don à la compagnie de deux de ses cibles campagne.

Les prix sont aux environs de 1000€ pour les tirs FITA et fédéral et 800€ pour les cibles de tir campagne.

Il y a 1000€ de stramit d'engagés pour le renouvellement des stramits de la salle.

Revoir également les portes des cibles du pas de tir extérieur.

IV. Licence 2017-2018 (Nouvelles modalités de prise de licence, prix, date)

Il n'y a pas de problème pour les personnes qui ont fait des compétitions l'année dernière, mais pour ceux qui avaient un certificat médical uniquement « pratique en club » ou « découverte » devront fournir un nouveau certificat médical.

V. Location d'arc de compétition (convention)

Grâce au label « Citoyen du sport » le club a pu acheter des arcs de compétition avec de bons viseurs. Au regard du prix du matériel il faut demander une caution au bénéficiaire et une location à l'année.

Chaque caution sera du montant de l'arc prêté. Une location à l'année de 100 € sera exigée pour ces nouveaux arcs. Les arcs achetés l'année dernière seront loués 50€.

Marc a un modèle de convention de location d'arc que l'on ajoutera à ce procès-verbal.

VI. Les créneaux horaires d'utilisation de la salle de l'Espace clubs

A l'espace clubs, Marc avait eu une réunion com-com/ mairie et a obtenu un créneau supplémentaire pour le mardi de 18h00 à 20h00 pour le groupe des jeunes ETANA (Ecole de Tir à l'Arc de la Nouvelle Aquitaine).

Dans l'un de ses comptes rendus, le comité régional avait indiqué une dotation de 400 € pour les clubs ETANA, mais comme d'habitude avec notre nouveau comité ça tarde à venir.

VII. L'encadrement des groupes d'entraînement

Un groupe encadré par Tony et Yvon

Un groupe encadré par Marc et Marie-Paule

Un groupe encadré par Pierric

Le groupe ETANA sera coaché par tous les entraîneurs.

Marc entreprend la formation entraîneur 2.

VIII. Les animations périscolaires 2017-2018

Ces animations se sont très bien déroulées. Elles ont permis de rapporter au club 600€ qui ont été versés le 27 juillet.

Le président remercie les personnes bénévoles qui ont encadré ces animations en plus de lui-même : Marie-Paule, Jean-Claude, Marc, Alain S, Yvon et Dominique.

Nous réitérons l'expérience pour la saison prochaine.

IX. L'animation « Ecole ouverte »

Cette opération s'est déroulée la première semaine des vacances et a rapporté 720€. Affaire très positive sur tous les plans.

X. Les portes ouvertes du mercredi 13 septembre 2017

Il y a eu moins d'appels téléphoniques que d'habitude : à voir. Il y a 3 nouvelles licences supplémentaires qui vont être prises de façon certaine. Ce sont trois personnes qui quittent le club d'Argenton les Vallées pour rejoindre notre club.

Lors de ces portes ouvertes Philippe Ortuno (cadre technique Nouvelle Aquitaine) viendra évaluer les « troupes » pour le groupe ETANA.

XI. Mise en place de la charte « être parent d'archer c'est »

Une charte du club de Laillé parue sur le site internet de la Nouvelle Aquitaine concernant la place des parents d'archers paraît intéressante à mettre en place au niveau du club. Elle est présentée aux membres du bureau qui la valideront par mail. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal

XII. Retour sur les courriers envoyés aux maires (Aide)

Sur 20 courriers envoyés, avec copie à la mairie de Thouars, il y a eu 2 réponses négatives et les autres sont restées lettres mortes. Le maire d'Argenton l'Eglise, qui après discussion, nous a expliqué qu'il n'avait pas reçu le dit-courrier devrait répondre positivement.

XIII. Préparation de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 13 octobre 2017

Les responsables des groupes d'entraînement sont invités par le président à faire une présentation de leur fonctionnement passé et à venir.

Alain Sudrat, responsable du site, parlera du site internet des Archers de la Trémoille.

XIV. Le concours de tir en salle des 11 et 12 novembre 2017

Il se déroulera à Saint Varent. Il n'est pas prévu de concours jeunes cependant on pourrait envisager un concours interne au club ou un passage de flèche dans la matinée du samedi.

L'installation est prévue, comme d'habitude, le vendredi soir.

XV. Le concours de tir campagne du 25 mars 2018

Marc, Tony, Alain B, Alain S et Thomas ont déjà prospecté le nouveau parcours à Luzay. Il reste à négocier le vin d'honneur et la location gratuite de la salle. Le circuit est un peu plus difficile et l'installation de certaines cibles sera plus compliquée.

XVI. Tir campagne (stage (oui ?, date ?), mise en place d'un terrain d'entraînement)

Le bureau est favorable à l'organisation d'un stage campagne que l'on pourrait placer au 10 mars.

Après vérification, cette date ne sera pas retenue car c'est la finale du Défi des Maîtres

XVII. Commission « traditions », (bannière, retour sur le tir du Roy, repas de la St Sébastien,...)

Yvon, Roy de notre Compagnie, fait un bref retour sur le tir du Roy du 8 juillet. Il y avait une bonne ambiance. Certains archers arboraient de jolis couvre-chefs qui ont donné l'idée d'un concours de chapeaux pour le prochain tir du Roy qui est fixé au 7 juillet 2018.

Le repas de la Saint Sébastien est de nouveau instauré et est fixé au 20 janvier 2018.

La bannière est réalisée. Elle est visible sur la page Facebook de la compagnie. Il reste à prévoir la hampe.

XVIII. Partenariat (un nouveau partenaire, le courrier)

Il faut que l'on repense le courrier qui est peut-être un peu long et insister sur les déplacements.

Yvon a fait une liste d'entreprises à contacter.

L'entreprise Fonteneau pense à augmenter sa participation. Une nouvelle convention a été signée avec la société Actémium. Il faut reprendre contact avec diverses entreprises (Gonord TP, Rivadis etc....) voir aussi Semat, le club des entreprises, Comutex et Baudry industrie.

XIX. Subvention de la mairie

L'année dernière nous avons obtenu 1140€. Cette année la subvention est augmentée et passe à 1460€. Notre engagement, notamment auprès des écoles de la ville, n'y est pas pour rien.

XX. Bilan comptable

Didier, notre trésorier annonce un bilan pour l'exercice comptable 2016-2017 négatif, car nous sommes dans l'attente du règlement de la subvention de la ville de 1460€ ainsi que celui de l'action « Ecole ouverte » de 720€

XXI. Mise en place d'un calendrier des réunions du C.A. pour la saison 2017-2018

Le 13 octobre 2017 : Assemblée Générale

Le 27 octobre 2017 : réunion de préparation du concours des 11 et 12 novembre

Le 24 novembre 2017 : réunion de C.A.

Le 26 janvier 2018 : réunion C.A.

Le 23 février 2018 : réunion C.A. (préparation du tir campagne)

Les dates pendant la saison extérieure seront posées ultérieurement.

XXII. Questions diverses

Yvon pose la question de savoir ce que l'on fait des vieux arcs en bois non utilisés.

Il faut faire du tri et voir si certains peuvent être vendus sur internet (Marc a vu que quelqu'un en cherchait sur F.B.). Marc et Yvon se chargent de ce tri.

A noter que Marc, notre vice-président, est élu au Conseil de la vie Associative qui regroupe des délégués de plusieurs associations de la commune de Thouars.

Le 21 octobre il y a un plateau technique pour les jeunes à Smarves. Marc se déplacera avec quelques jeunes du club qui y participeront.

Au concours campagne des 3 et 4 septembre dernier Clément en poulies a fait 3^{ème}, Laurent Morillon 2^{ème} et Simon 3^{ème} en arc nu, Marc a fait 5^{ème} en poulies.

La soirée des partenaires aura lieu le 8 décembre à l'espace clubs. (*À voir avec les boulistes*)

Les membres du bureau ont procédé au vote concernant l'augmentation ou non de la part club dans la licence 2018-2019. Les résultats sont les suivants :

4 voix pour l'augmentation

8 voix contre l'augmentation

1 abstention

Le conseil d'administration ne proposera pas d'augmentation de la part club la saison 2018-2019 lors de la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour est épuisé à 23h42.

A THOUARS le 8 septembre 2017

Le président de séance



La secrétaire de séance



ANNEXES :

1. La charte des parents d'archers

Les membres du bureau ont validé la charte à la majorité de 13 voix exprimées. Elle sera donc effective pour la saison 2017-2018.

2. Le contrat de location d'un arc de compétition

Les membres du bureau ont validé le contrat de location à la majorité de 13 voix exprimées

CHARTRE DES PARENTS



ÊTRE PARENT D'ARCHER C'EST

PARTICIPER

- Être présent aux compétitions de son enfant,
- Participer aux animations qui développent l'esprit convivial du club,
- Participer au transport des enfants,
- Participer lors des journées d'entretien du club,
- Participer lors des organisations de concours,
- Mettre ses compétences au service du club.

SOURIRE

- Parce que le tir à l'arc est un sport mais aussi un jeu

ÊTRE FAIR PLAY

- Se conformer aux règles du tir à l'arc,
- Respecter les décisions de l'arbitre,
- Refuser toute forme de violence et de tricherie,
- Avoir un comportement exemplaire en toutes situations.

TROUVER SA PLACE

- Trouver sa place au sein du collectif,
- Chacun son rôle,
- Un rôle pour chacun.

NE PAS OUBLIER

- Que les dirigeants sont des bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leurs compétences à la vie du club,
- Que les Archers et les entraîneurs ont le droit à l'erreur ainsi que les arbitres,
- Que les parents spectateurs doivent avoir un comportement exemplaire et ne pas intervenir lors des compétitions,
- Que les parents doivent rester à leur place dans les tribunes lors des compétitions.

RESPECTER

- Respecter les règles de vie du club,
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence à l'entraînement ou lors d'une compétition,
- Respecter les horaires de début et de la fin d'entraînement,
- Respecter l'entraîneur pour son travail et ses choix techniques,
- Respecter les décisions du Conseil d'Administration,
- Laisser l'enfant à son entraîneur et ne pas intervenir pendant l'entraînement ou la compétition,
- Accompagner son enfant jusqu'à la salle et venir le chercher.



CONTRAT DE LOCATION D'UN ARC DE COMPÉTITION

Entre les soussignés :

La Compagnie des Archers de la Trémoille, 7 bis, rue Denfert Rochereau 79100 THOUARS

Et d'autre part :

M. ou Mme

Adresse

Tel :

Courriel :

L'emprunteur possède-t-il une responsabilité :

Nom de la compagnie d'assurance, n° de contrat :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : l'arc suivant

[Décrire précisément le matériel mis à disposition]

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA LOCATION

ARTICLE 3 : PRIX DE LA LOCATION

ARTICLE 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES

La Compagnie des archers de la Tremoille, afin de faciliter l'accès des jeunes archers motivés à la compétition, propose une location de matériel de compétition pour les aider à débiter dans de bonnes conditions et en attendant l'achat de leur propre matériel.

Un état du matériel sera fait avant de remettre celui-ci à l'archer. Il devra durant la location entretenir le matériel. Si en cours de location, il est nécessaire de remplacer des éléments de l'arc dû à une utilisation normale, la remise en état sera à la charge de l'archer (exemple la corde, le repose flèche). S'il est avéré que le matériel est dégradé par un manque de soins et d'entretien, une utilisation inappropriée ou le prêt à une autre personne, l'archer prendra en charge la remise en état à ses frais quels que soient les éléments de l'arc. A la fin de la location, le matériel devra être restitué en état de fonctionnement, complet, corde neuve. Un état du matériel sera fait entre les deux parties.

ARTICLE 5 : DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie sera remis sous forme de chèque le jour de la signature du dit contrat et sera restitué en fin de location déduit éventuellement des frais de remise en état. **Pour la restitution du matériel**, si celui-ci n'est pas restitué dans les 30 jours après la date prévue, la compagnie encaissera la caution.

Fait à [ville], le [date] en deux exemplaires originaux